



Changement de statut aps - salarié temporaire cdd 1an puis cdd 6mois

Par **zola101**, le **15/02/2024** à **11:55**

Bonjour,

Je suis une étudiante étrangère originaire du Maroc, et j'ai obtenu l'équivalent de 3 masters en France. Actuellement, je possède un titre de séjour mention APS, valable jusqu'à fin janvier 2024, qui m'a été délivré après ma dernière année d'études.

J'ai récemment signé un contrat à durée déterminée (CDD) d'un an avec un salaire équivalent à 1.5 fois le SMIC, et j'ai déposé un dossier complet à la préfecture pour demander un changement de statut en tant que salariée temporaire, avec l'autorisation de travail requise (j'ai pu avoir un rdv pour dépôt que 2 mois avant l'expiration du titre APS c'est-à-dire décembre 2023 ce qui m'a laissé moins que 5 mois avant la fin du CDD).

Cependant, ma demande a été refusée sous prétexte que mon CDD d'un an prendrait fin en avril, et que la préfecture n'accorde pas de titre pour une durée aussi courte, me demandant de revenir avec un contrat à durée indéterminée (CDI). En conséquence, j'ai reçu une prolongation de mon titre APS jusqu'à juillet 2024.

Mon employeur m'a proposé un renouvellement de contrat avec un CDD de 6 mois. Je me demande s'il est possible d'accepter cette offre et de changer mon statut, ou si je risque de me retrouver dans la même situation qu'auparavant, où la délivrance d'un titre de séjour en tant que salariée temporaire a été refusée en raison de la courte durée du contrat restant.

Merci de m'éclairer sur cette question.

Par **Visiteur**, le **15/02/2024** à **17:31**

BONJOUR

Le mieux pour vous est de questionner à nouveau ou relancer la préfecture.